

**COMMUNE DE BADEN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'ARRET PROJET ET D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Pièce 5.1.b

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet en date du :	
Enquête publique du au	
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du :	



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Commune de

BADEN

PLAN LOCAL D'URBANISME

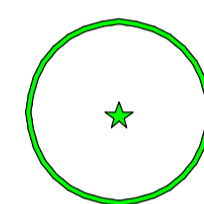
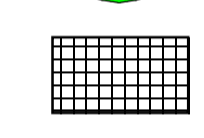
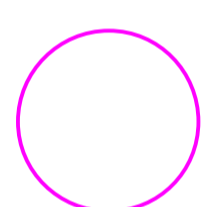
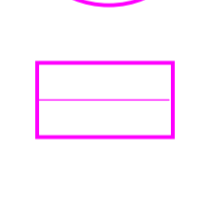
ELABORATION

Plan des servitudes
d'utilité publique

plan
échelle: 1/10000ème

Document établi en Janvier 2016

Servitudes connues de l'état

-  AC1: Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits
-  AC2: Servitude relative aux sites t inscrits
Site naturel du golfe du morbihan
- AS2: Périmètre de protection installés autour des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers pour la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles (concerne tout le territoire communal)
- EL9: Servitude de passage des piétons sur le littoral:
continuité du sentier sur le domaine public
suspension de servitude
servitude de droit
servitude modifiée
- I4: Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
-  PT1: Servitude de protection des centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2: Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T7: Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique)

Liste des Monuments historiques

- 1 - Dolmen de Mané-Ven-Guen inscrit MH le 10/04/1980
- 2 - Retranchement (talus,fossés) dit Mur de Vénétes inscrit MH le 1/10/1970

